



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation interministérielle à la prévention
et à la lutte contre la pauvreté**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mise en œuvre de la Stratégie Pauvreté

Signature d'un avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'Etat et le Département du Cantal

Paris, le 6 juillet 2020

Le 3 juillet, Bruno FAURE, président du Conseil départemental du Cantal et Isabelle SIMA, préfet du Cantal, ont signé un avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour l'année 2020.

Cette signature fait du Cantal le premier département à s'engager avec l'Etat en 2020 pour le déploiement de la stratégie pauvreté. Elle s'inscrit dans le contexte particulier de sortie d'une crise sanitaire grave où les personnes les plus précaires ont été les plus directement touchées.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté porte l'ambition d'une nouvelle relation avec les collectivités locales. Elle s'est traduite dès 2019 par la signature d'une centaine de conventions avec les départements, trois métropoles et un territoire interdépartemental, le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais.

La démarche de contractualisation avec les départements a été relancée en 2020 et les crédits consacrés augmentent significativement, passant de 134,30M€ en 2019 à 175,30M€ en 2020.

Comme en 2019, elle porte sur un nombre limité d'objectifs qui en constituent le socle :

- Accompagner les sorties des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ;
- Améliorer l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ;
- Généraliser les démarches de premier accueil social inconditionnel de proximité.

La partie laissée à l'initiative des collectivités permettra notamment de financer des programmes de sortie de crise et de soutien des personnes fragilisées.

Dans la convention signée le 3 juillet, le département du Cantal s'engage sur trois objectifs spécifiques, en complément des objectifs « socle » :

- La prévention et la lutte contre le surendettement et la déploiement d'un dispositif « accueil information budget » ;
- La sécurisation des parcours professionnels et la mise en place d'un accompagnement vers l'emploi ;
- Le soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique.

Le Cantal est le premier département signataire pour l'année 2020, d'autres signatures sont attendues dans les semaines et mois à venir.

La démarche de contractualisation sera élargie en 2020 aux régions et aux métropoles volontaires.

Contact presse :

Ministère des Solidarités et de la Santé/Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté :
anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr